



# Assemblée générale

Distr. générale  
11 septembre 2006  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante et unième session

Point 55 a) de l'ordre du jour provisoire\*

### Groupes de pays en situation particulière : troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

#### **Rapport de la réunion préparatoire d'experts en vue de la réunion de haut niveau pour l'examen global approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010**

1. La réunion préparatoire d'experts en vue de la réunion de haut niveau pour l'examen global approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 s'est tenue au Siège de l'Organisation, du 5 au 7 septembre 2006. Conformément aux dispositions énoncées au paragraphe 15 de la note du Secrétaire général relative à l'organisation de la réunion de haut niveau (A/60/738), c'est le Président, Johan L. Lovald (Norvège), qui l'a déclarée ouverte.

2. Les autres membres du bureau de la réunion préparatoire ont alors été élus. Il s'agissait de :

Vice-Président : Michel Kafando (Burkina Faso)

Vice-Président : Andriy Nikitov (Ukraine)

Vice-Président : Gabriel Salazar Pineda (République bolivarienne du Venezuela)

Rapporteur : Raja Nushirwan Zainal Abidin (Malaisie)

3. La réunion préparatoire était saisie des documents suivants :

a) Note du Secrétaire général sur l'organisation de la réunion de haut niveau (A/60/738);

---

\* A/61/50.



b) Lettre datée du 27 juin 2006, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Bénin auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte de la Stratégie de Cotonou pour la poursuite de la mise en œuvre du Plan d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (A/61/117);

c) Note du Président de l'Assemblée générale contenant un résumé des auditions informelles interactives de l'Assemblée générale avec des représentants d'organisations non gouvernementales, d'organisations de la société civile et du secteur privé (A/61/162);

d) Rapport du Secrétaire général sur l'examen global approfondi à mi-parcours (A/61/173);

e) Projet de résolution (A/61/L.1).

4. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 5 septembre, la réunion préparatoire a adopté son ordre du jour et son programme de travail. Trois groupes de travail, placés sous la conduite des trois vice-présidents, ont été constitués avec pour mission de mener les travaux de fond de la réunion préparatoire et un groupe de travail à composition non limitée, présidé par le Rapporteur, a été établi avec pour mission d'établir le document final de la réunion de haut niveau.

5. À sa séance de clôture, le 7 septembre, la réunion préparatoire a approuvé un projet de résolution, intitulé « Déclaration adoptée à l'issue de la réunion de haut niveau tenue par l'Assemblée générale à sa soixante et unième session sur l'examen global approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 » pour adoption par l'Assemblée générale à sa réunion de haut niveau les 18 et 19 septembre (voir annexe). En conséquence, le projet de résolution A/61/L.1 a été retiré par ses auteurs.

## **Annexe**

### **Projet de résolution pour adoption par l'Assemblée générale, à sa réunion de haut niveau qui se tiendra les 18 et 19 septembre 2006**

#### **Déclaration adoptée à l'issue de la réunion de haut niveau tenue par l'Assemblée générale à sa soixante et unième session sur l'examen global approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010**

*L'Assemblée générale,*

*Ayant examiné* le rapport de la réunion préparatoire d'experts<sup>1</sup> sur l'examen global approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010<sup>2</sup> tenue à New York du 5 au 7 septembre 2006,

---

<sup>1</sup> A/61/323.

<sup>2</sup> A/CONF.191/13, chap. II.

*Se félicitant* de la contribution des pays les moins avancés et de leurs partenaires de développement, des organismes des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales, ainsi que d'organisations non gouvernementales, au processus d'examen à mi-parcours du Programme d'action,

*Adopte* la Déclaration suivante :

**Déclaration adoptée à l'issue de la réunion de haut niveau tenue par l'Assemblée générale à sa soixante et unième session sur l'examen global approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010**

Nous, chefs d'État et de gouvernement et chefs de délégation participant à la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen global approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés (PMA) pour la décennie 2001-2010, tenue les 18 et 19 septembre 2006,

1. *Renouvelons* notre engagement à répondre aux besoins spécifiques des pays les moins avancés, en progressant vers la réalisation des objectifs d'élimination de la pauvreté, de paix et de développement grâce à l'amélioration de la qualité de vie des habitants des pays les moins avancés et au renforcement de leur capacité de se construire un avenir meilleur en accédant au développement, ainsi que nous nous sommes engagés dans le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010<sup>2</sup>;

2. *Réaffirmons* que le Programme d'action jette les bases d'un partenariat mondial renforcé visant à obtenir plus rapidement une croissance économique soutenue, un développement durable et l'élimination de la pauvreté dans les pays les moins avancés;

3. *Réaffirmons* également que les pays les moins avancés sont avant tout eux-mêmes responsables de leur propre développement, mais que leurs efforts doivent être concrètement et fortement appuyés au niveau international par les gouvernements et par les organisations internationales dans un esprit de responsabilité partagée, au moyen de véritables partenariats, notamment avec la société civile et le secteur privé;

4. *Appuyons* la stratégie de transition en douceur mise au point pour faciliter la sortie du groupe des pays les moins avancés et, à cet égard, affirmons qu'il est nécessaire que la communauté internationale accorde l'appui voulu aux pays concernés, afin d'éviter que leurs projets et programmes de développement soient perturbés et de leur permettre de poursuivre leur développement;

5. *Soulignons* que les objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, pourront être atteints dans les pays les moins avancés, notamment si les sept engagements figurant dans le Programme d'action sont tenus dans les délais impartis;

6. *Notons* que des progrès ont été faits dans la mise en œuvre du Programme d'action depuis son adoption, mais que la situation socioéconomique générale des pays les moins avancés demeure précaire;

7. *Soulignons* qu'au vu des tendances actuelles, il est probable qu'un grand nombre des pays les moins avancés n'atteindront pas les buts et objectifs définis dans le Programme d'action;

8. *Soulignons* toutefois que nombre de ces pays ont, avec l'aide de leurs partenaires de développement et malgré d'importants obstacles, obtenu des résultats notables en appliquant des réformes ambitieuses et de grande portée;

9. *Apprécions* les efforts importants consentis par les partenaires de développement dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'action; reconnaissons qu'il reste encore beaucoup à faire, en particulier pour ce qui est de l'élimination de la pauvreté; reconnaissons en outre que la situation des pays les moins avancés réclame une attention constante;

10. *Reconnaissons* qu'il est important d'atteindre en temps opportun les buts et objectifs du Programme d'action et, à cet égard, saluons l'élaboration de la Stratégie de Cotonou pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010<sup>3</sup>, en tant qu'initiative conçue et menée par les pays les moins avancés;

11. *Saluons* les mesures prises par des pays développés et en développement ainsi que par des organisations multilatérales dans le but de promouvoir la coopération Sud-Sud et engageons ces pays et ces organisations à continuer d'accroître les ressources et d'intensifier les efforts qu'ils consacrent au renforcement des capacités et au développement des pays les moins avancés, notamment en faisant connaître les pratiques optimales pour le développement durable de ces pays;

12. *Appelons* la communauté internationale ainsi que le système et les organismes des Nations Unies à continuer d'appuyer la mise en œuvre du Programme d'action, en tenant compte des conclusions de l'examen global approfondi à mi-parcours;

13. *Invitons* le Conseil économique et social à continuer de faire en sorte que l'état d'avancement de la mise en œuvre du Programme d'action soit examiné chaque année et qu'il soit tenu compte des résultats concrets et quantifiables obtenus au regard des objectifs convenus.

---

<sup>3</sup> A/61/117, annexe I.